



LA CYCLOSPORTIVE DU TOUR DE L'AIN 2020

RÈGLEMENT

1. Organisation

La quatorzième édition de la Cyclo sportive du Tour de l'Ain, événement inscrit au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), se déroulera le Samedi 8 Août 2020.

Cette épreuve cycliste est organisée par Alpes Vélo sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (FFC).

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés cyclistes et cycloportifs âgé(e)s de 17 ans dans l'année et plus (nés avant le 01/01/2003).

Les licenciés « compétition » devront impérativement joindre à leur inscription, la photocopie de leur licence 2020. Les autres concurrents (licenciés FFCT et non licenciés) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention « apte au cyclisme de compétition » et datant de moins de 1 an au jour de la course.

Les engagés nés en 2002 ou 2003, mineurs à la date de l'épreuve, devront également fournir une attestation parentale.

Tout(e) participant(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepter les clauses dans son intégralité dont les mesures sanitaires liées au COVID-19 mais aussi accepter les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, telles que les chutes individuelles ou collectives.

Pour 2020, l'organisateur limitera le nombre de participants à 200 (ou 300) participants selon les directives des autorités publiques.

3. Parcours

Samedi 8 Août 2020

DIVONNE-LES-BAINS > DIVONNE-LES-BAINS

147,5 km et 3103m de dénivelé +.

Le parcours est défini sous réserve d'autorisation préfectorale et peut être modifié par l'organisateur en cas de nécessité.

Le parcours détaillé est disponible sur le site internet www.tourdelain.com.

Un chronométrage des participants jusqu'au Col de la Faucille (km 126,6) est prévu. Chaque participant recevra son classement par e-mail ; les classements seront également affichés à l'arrivée.

4. Départ et Arrivée

Départ : Le départ sera donné Esplanade du Lac à DIVONNE-LES-BAINS.

Accueil des participants et remise des dossards à partir de 7h30.

Départ : 8h30

Arrivée : L'arrivée sera jugée Esplanade du Lac à DIVONNE-LES-BAINS.

Plateaux-Repas : Centre sportif Allée Saint Exupéry à DIVONNE-LES-BAINS

5. Inscription

Le coût de l'inscription comprend :

- Un maillot collector ERT / Tour de l'Ain (port obligatoire pendant l'épreuve)
- Le chronométrage individuel
- Le fléchage du parcours
- L'encadrement par motos sécurité
- L'assistance médicale
- Le ravitaillement en eau sur le parcours
- Le plateau-repas à l'arrivée

Les inscriptions se font par courrier - en renvoyant le bulletin ci-joint - ou en ligne sur www.velo101.com

Le délai limite d'inscription est fixé au 7 Août 2020 ; aucune inscription sera possible sur place.

Le tarif est de : **55 €**

Repas pour accompagnateur(s) après l'étape : **+ 15 €**

Assurance individuelle-accident (obligatoire pour les non-licenciés FFC) : **+ 3 €**

Les dossards sont attribués dans l'ordre de réception des dossiers d'inscription.

6. Catégories

Les concurrents sont répartis en 9 catégories :

Catégorie A : hommes de 17 à 29 ans*

Catégorie B : hommes de 30 à 39 ans*

Catégorie C : hommes de 40 à 49 ans*

Catégorie D : hommes de 50 à 59 ans*

Catégorie E : hommes de 60 à 69 ans*

Catégorie F : hommes de 70 ans* et plus

Catégorie G : femmes de - 35 ans*

Catégorie H : femmes de 35 ans* et plus

Catégorie I : handisports

* âge dans l'année en cours.

7. Sécurité

Les concurrents doivent obligatoirement respecter le code de la route sous peine de sanction, rouler à droite, contrôler et adapter leur vitesse, rester maître de leur trajectoire.

Tout concurrent rattrapé par le véhicule d'ouverture de la caravane publicitaire (à partir de Giron et jusqu'à Lélex) devra impérativement s'arrêter et ne sera donc plus considéré comme participant à la cyclo sportive du Tour de l'Ain.

8. Mesures sanitaires Covid-19

Les participants devront venir équipés d'un nécessaire de réparation, de mouchoirs, de solution hydroalcoolique, ravitaillement liquide et solide. Seuls des ravitaillements en eau seront mis en place sur le parcours.

Chaque participant s'engage, en s'inscrivant à l'épreuve, à respecter les consignes émises par le gouvernement :

Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades

Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

9. Port du casque et matériel

Le port du casque à coque rigide est obligatoire et chaque concurrent s'engage à le porter tout au long de l'épreuve. Les participants perdent le bénéfice des garanties d'assurance s'ils ne portent pas de casque.

Le matériel non homologué UCI est interdit sur la cyclo sportive du Tour de l'Ain.

10. Responsabilité du matériel

Les concurrents sont responsables du bon fonctionnement et de la surveillance de leur matériel.

Les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

11. Voitures suiveuses

Les voitures suiveuses sont interdites.

12. Assistance technique

Chaque concurrent doit être autonome et partir impérativement avec un kit de réparation minimum comprenant, notamment, boyaux ou chambres à air de rechange pour pourvoir à toute crevaison.

Une voiture d'assistance circulera en fin d'épreuve et pourra assurer le rapatriement des concurrents, victimes d'incidents mécaniques majeurs.

13. Ravitaillement

Deux ravitaillements en eau sont organisés sur l'étape.

Les concurrents peuvent être ravitaillés par leurs accompagnateurs sur d'autres points du parcours sous réserve que le ravitaillement soit réalisé par un piéton et qu'il ne nuise pas à la sécurité de l'épreuve.

Le ravitaillement d'un participant depuis un véhicule en mouvement est interdit et entraîne la mise hors course immédiate du participant.

14. Environnement

Le jet de tout objet, papier ou débris sur la route est strictement interdit, sous peine de sanction, plus particulièrement dans les zones dites sensibles (Natura 2000).

Par ailleurs, une zone de collecte des déchets est prévue après chaque zone de ravitaillement.

15. Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits, contrôlés au départ, sur le parcours et jusqu'à l'arrivée.

Individuelle accident et lié au contexte sanitaire : Il appartient aux participants de se garantir, obligatoirement.

Domage et responsabilité matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chute ou de vol, il incombe à chacun de se garantir.

16. Remboursement

L'inscription est ferme et définitive. Cependant en cas de non-participation pour raisons graves : accident, incapacité totale, ... le remboursement de l'inscription sera effectué uniquement sur demande écrite avant vendredi 14 août 2020 (cachet de la poste faisant foi) avec certificat médical obligatoire.

En cas de dégradations des conditions sanitaires sur le territoire, jusqu'à la veille de l'épreuve, en relation avec les autorités publiques, l'organisateur peut décider d'annuler la cycloportive. Dans ce cas, l'organisation remboursera intégralement chaque participant.

17. Droit à l'image

Les participants autorisent, par leur inscription, les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître.

18. Acceptation du règlement et du dispositif sanitaire

L'inscription à la Cycloportive du Tour de l'Ain implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et du dispositif sanitaire COVID-19 mis en place par l'organisation.

Contacts

ALPES VÉLO

3 boulevard John Kennedy

01000 BOURG-EN-BRESSE

France

Tél. +33 6 85 66 25 69

E-Mail : contact@alpesvelo.com

Site Officiel : www.tourdelain.com